

# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des zones U Lagardiolle

 Zonage U



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des profils urbains et villageois

### Lagardiolle

- Règle graphique centre-ville et cœur de bourg
- Règle graphique Extension urbaine diffuse et déconnectée
- Règle graphique Hameau historique



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche du coefficient d'emprise au sol Lagardiolle

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à:

- 20%
- 70%
- Non réglementé

Source: DGFIP 2021  
Réalisation Citadia 27.02.2022



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des hauteurs maximales

### Lagardiolle

La hauteur maximale des constructions est limitée à :

 7 m / R+1

 10 m / R+2



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des implantations par rapport aux voies et emprises publiques

### Lagardiolle

Par rapport aux voies et emprises publiques les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

- Alignement ou retrait maximal de 5 m
- Alignement ou retrait maximal de 10 m





# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des zones U Lagardiolle - Teissieres

 Zonage U



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des profils urbains et villageois

### Lagardiolle - Teissières

-  Règle graphique  
Extension urbaine diffuse et déconnectée
-  Règle graphique  
Hameau historique



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche du coefficient d'emprise au sol

Lagardiolle - Teissieres

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à:

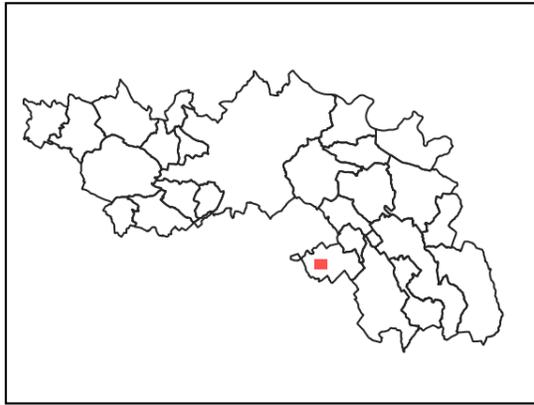
- 20%
- Non réglementé







# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des implantations par rapport aux limites séparatives

### Lagardiolle - Teissieres

Par rapport aux limites séparatives, les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

-  Au moins une limite séparative
-  Une limite séparative ou en retrait (3m mini-10m maxi)

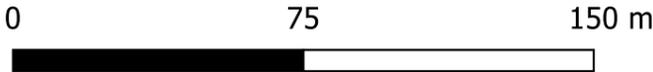
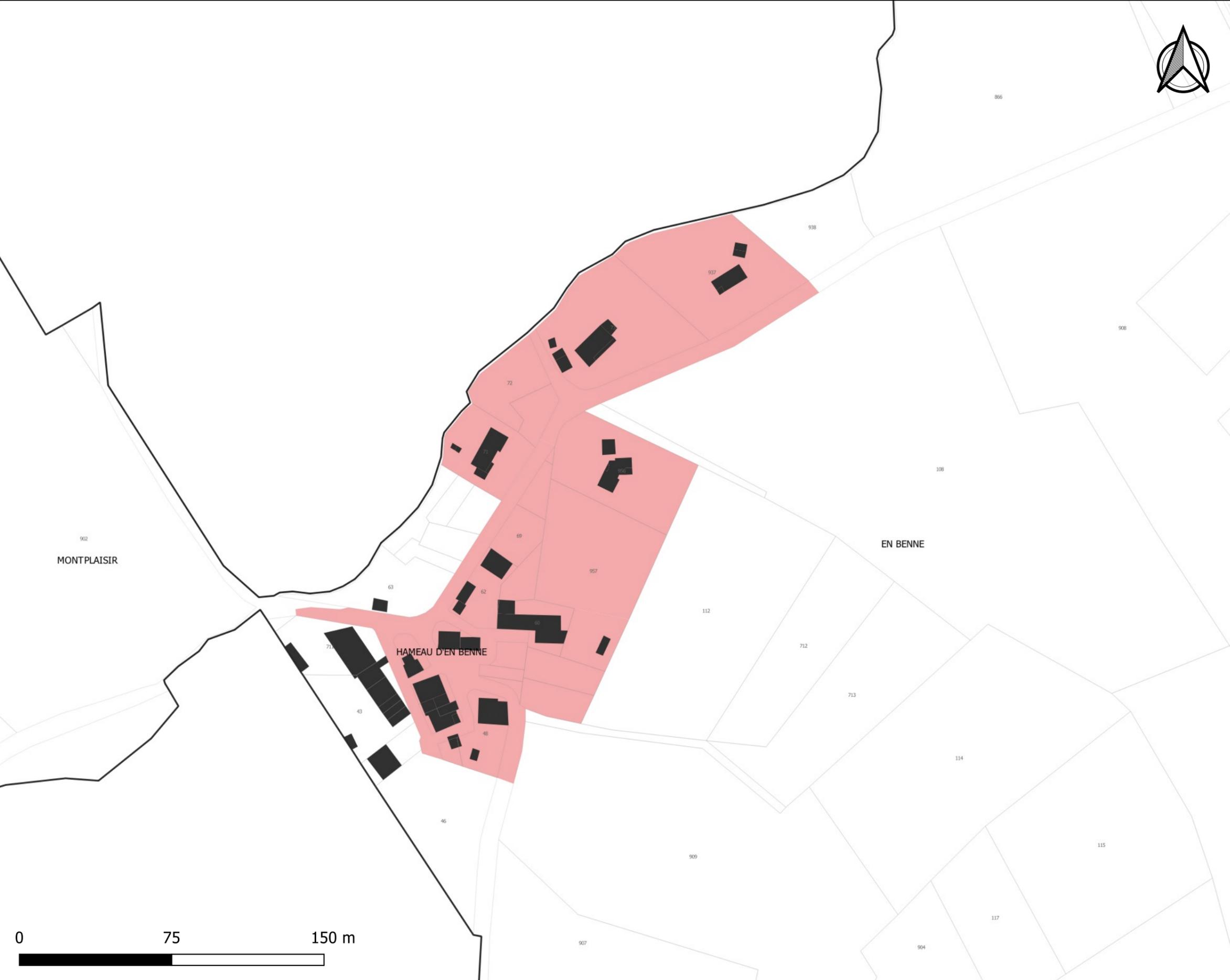


# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des zones U Lagardiolle -En Benne

 Zonage U



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



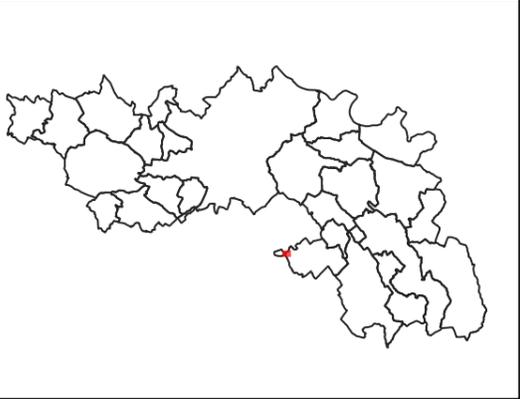
## Planche des profils urbains et villageois

Lagardiolle -En Benne

- Règle graphique  
Extension urbaine diffuse et déconnectée
- Règle graphique  
Hameau historique



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche du coefficient d'emprise au sol Lagardiolle -En Benne

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à:

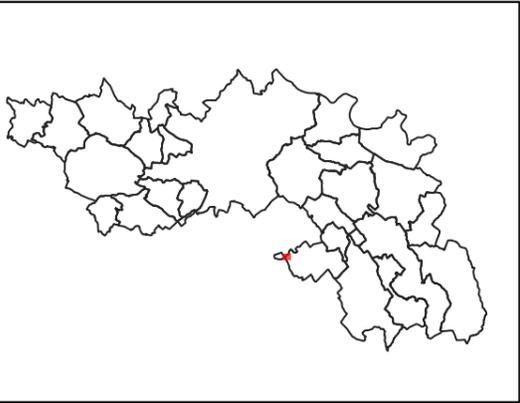
- 10%
- Non réglementé

Source: DGFIP 2021  
Réalisation Citadia 27.02.2022





# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des implantations par rapport aux voies et emprises publiques

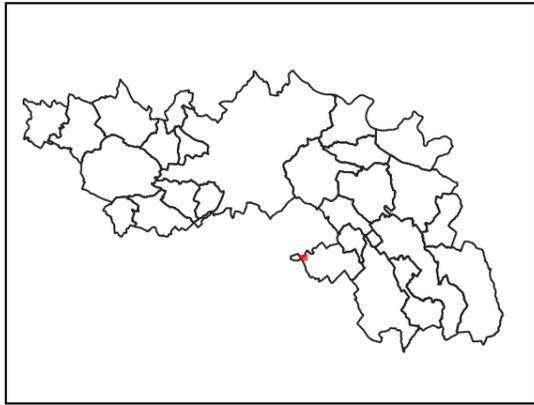
### Lagardiolle -En Benne

Par rapport aux voies et emprises publiques les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

-  Alignement ou retrait maximal de 5 m
-  Alignement ou retrait maximal de 10 m



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des implantations par rapport aux limites séparatives

### Lagardiolle -En Benne

Par rapport aux limites séparatives, les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

-  Au moins une limite séparative
-  Une limite séparative ou en retrait (3m mini-10m maxi)



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des zones U Lagardiolle - En Segonne

 Zonage U



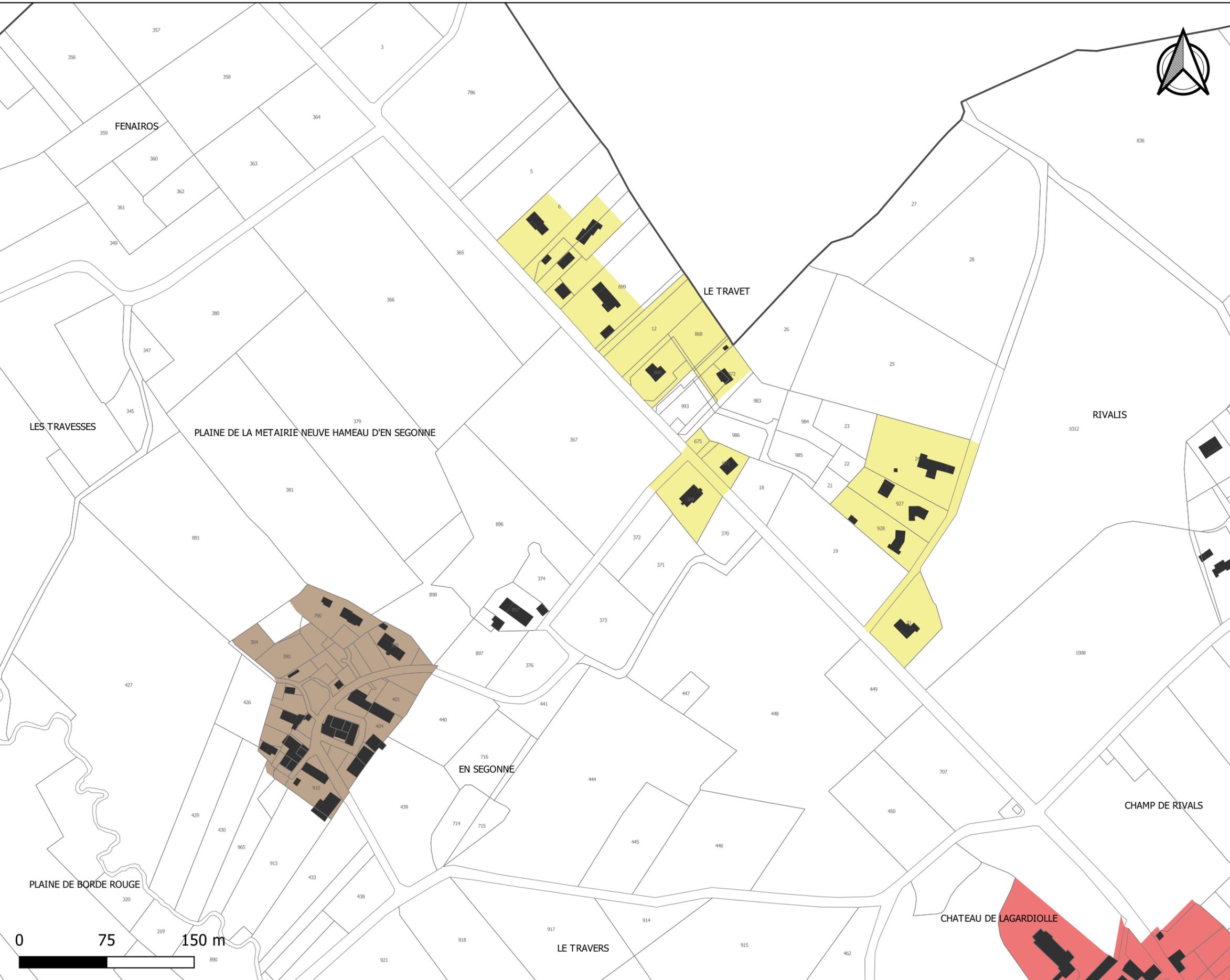
# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des profils urbains et villageois

### Lagardiolle - En Segonne

-  Règle graphique centre-ville et cœur de bourg
-  Règle graphique Extension urbaine diffuse et déconnectée
-  Règle graphique Hameau historique



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche du coefficient d'emprise au sol Lagardiolle - En Segonne

L'emprise au sol maximale des constructions est limitée à:

- 20%
- Non réglementé

Source: DGFiP 2021  
Réalisation Citadia 27.02.2022



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des hauteurs maximales Lagardiolle - En Segonne

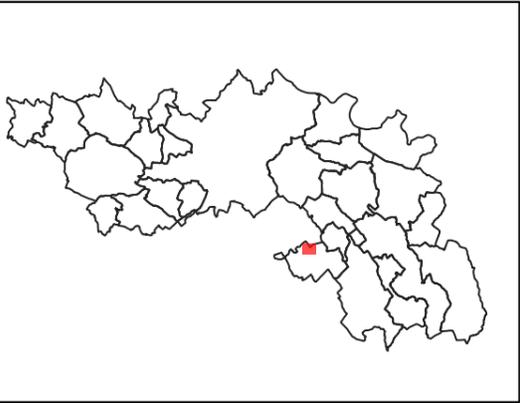
La hauteur maximale des constructions est limitée à :

- 7 m / R+1
- 10 m / R+2

Source: DGFIP 2021  
Réalisation Citadia 27.02.2022



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des implantations par rapport aux voies et emprises publiques

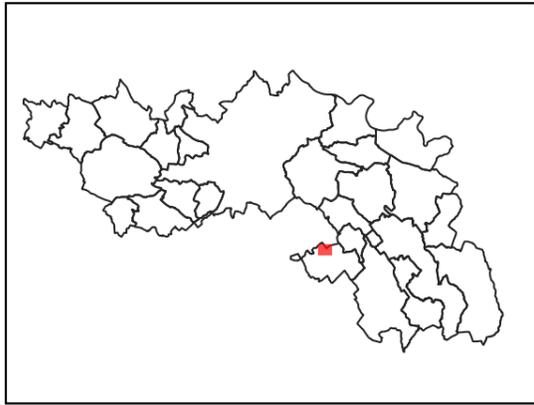
### Lagardiolle - En Segonne

Par rapport aux voies et emprises publiques les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

- Alignement ou retrait maximal de 5 m
- Retrait compris entre 5 m et 20 m



# PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout - Règlement graphique



## Planche des implantations par rapport aux limites séparatives Lagardiolle - En Segonne

Par rapport aux limites séparatives, les constructions seront implantées selon les dispositions suivantes:

- Une ou deux limites séparatives
- Au moins une limite séparative
- Une limite séparative ou en retrait (3m mini-10m maxi)

Source: DGFIP 2021  
Réalisation Citadia 27.02.2022

